



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Nouvelle inscription

Date de publication: SHAB 13.06.2022

Numéro de publication: HR01-1005494380

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées Conférence Africaine pour la Paix, Genève

Conférence Africaine pour la Paix
c/o Pierre Ochsner, avocat
Place de Longemalle 1
1204 Genève

Conférence Africaine pour la Paix, à Genève, Place de Longemalle 1, c/o Pierre Ochsner, avocat, 1204 Genève, CHE-336.845.686. Nouvelle fondation. Acte constitutif du 25.05.2022. But: la promotion de la paix, du développement social et des droits humains, notamment sur le continent africain, par la culture du dialogue et de la tolérance. La Fondation vise entre autres: La mise en œuvre de programmes de développement et le soutien à des initiatives en vue du développement de la connaissance et l'accès à l'éducation parmi les populations concernées. Le combat par tout moyen pacifique contre les idéologies extrémistes et violentes et l'intolérance sociale ou religieuse. L'instauration d'un Dialogue inclusif constructif, qui intègre la Médiation, la Consultation et l'Arbitrage nécessaires pour promouvoir la Paix et la Pérenniser. La Conscientisation et la sensibilisation de la Jeunesse en vue de la préserver de l'extrémisme. La promotion du principe d'ouverture, de dialogue et de participation dans la vie active auprès de la Jeunesse (garçons et filles) et des femmes. La formation des leaders religieux, gouvernementaux et des acteurs de la société civile. La promotion de la participation de la femme dans la vie active pour la garantie de son autonomie. La Fondation n'a pas de but lucratif. Son seul but est de servir l'intérêt public et les besoins spécifiques dans le domaine de la promotion de la paix, des droits humains, du dialogue interculturel et interreligieux notamment sur le territoire africain. Dans le cadre de ses activités, la Fondation agit dans l'indépendance la plus stricte. Elle développera des liens et des partenariats avec toute organisation gouvernementale ou non gouvernementale, ainsi qu'avec le secteur privé, pour promouvoir ses actions. Le Fondateur se réserve expressément le droit de modifier le but en vertu de l'art. 86a CC. Mention d'une réserve de modification du but en faveur du fondateur selon l'art. 86a CC. Conseil de fondation: Bin Bayah Cheikhna Almahfodh, des Emirats Arabes Unis, à Abou Dhabi, ARE, président, Aver-Dieng Ndaté, de et à Genève, vice-présidente, Cheine Mohamed, de Mauritanie, à Nouakchott, MRT, secrétaire, trésorier, Levrak Mohamed, de France, à Onex, tous avec signature collective à deux, Bakha Fatimetou, de Mauritanie, à Onex, Ould Boye Isselmou,

de France, à Aubervilliers, FRA, Sabev Ventzeslav, de et à Genève, tous les trois sans signature. Organe de révision: GAS Global Audit Services SA (CHE-100.365.732), à Genève.

Registre journalier no 10632 du 08.06.2022

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Genève